

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures peuvent être introduites auprès du Fonds «CAP SUP» soit :

- par l'intermédiaire de la direction de l'école (avec un avis de celle-ci)
- par la candidate elle-même.

Les candidatures peuvent être introduites toute l'année.

Les candidates complètent le formulaire téléchargeable sur le site www.capsup.be et prennent contact Avec Madame Poskin pour un entretien.

Toutes les candidates (qu'elles soient retenues ou non) seront informées de la suite donnée à leur dossier.

CONTACT

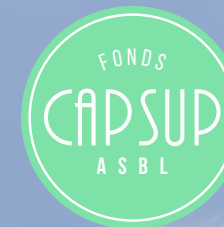
FONDS CAPSUP
Madame Inès Poskin

☎ 0479 36 41 18
✉ ines.poskin@gmail.com
🌐 www.capsup.be

A PROPOS DE CAPSUP

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Madame Ch. Wouters**
Présidente du Fonds CapSup
- **Madame L. Goffaux**
Administratrice-trésorière
- **Madame Ch. Laureys**
Administratrice
- **Madame Fr. Sappia-Arnould**
Administratrice
- **Madame I. Busto**
Administratrice



FONDS D'AIDE AUX PROJETS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

« NOUS DEVONS VOULOIR QUE LA GÉNÉRATION QUI MONTE
SOIT PLUS BELLE QUE LA NÔTRE. »

Mgr J. Devroede



WWW.CAPSUP.BE

WWW.CAPSUP.BE

HISTORIQUE

Lorsque le Home Sainte Renelde, foyer pour étudiantes, situé à Bruxelles, dut quitter ses bâtiments en 1988, son Conseil d'Administration, présidé par Monseigneur J. Devroede, décida d'élargir ses activités d'assistance aux jeunes filles en créant un Fonds destiné à donner des allocations d'études à des étudiantes désirant s'engager dans des études supérieures. Les premières aides furent accordées dès 1988...

OBJECTIFS DU FONDS « CAP SUP »

Aider de jeunes étudiantes à **entreprendre des études supérieures ou universitaires** en prenant en charge une partie du coût de ces études pour favoriser leur réussite.

Le Fonds « **CAP SUP** » n'offre pas seulement une **aide financière directe**, il peut aussi **assurer un encadrement pédagogique**.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être de sexe féminin
- Être belge ou assimilé et avoir suivi une scolarité complète en Belgique
- Poursuivre des études supérieures ou universitaires en cours de jour, à temps plein.
- Avoir un curriculum scolaire satisfaisant et disposer de chances raisonnables de réussite dans les études envisagées
- Rencontrer des difficultés à financer les études

NB: le renouvellement de l'allocation d'étude peut être sollicité par la bénéficiaire; cependant, aucune prolongation n'est accordée d'office.

SÉLECTION DES CANDIDATES

Outre les conditions d'accès, la poursuite d'un projet d'étude réaliste sera considéré comme déterminant.

Le Conseil d'Administration se prononce sans appel sur la sélection des candidates et le montant de l'aide.

OBLIGATIONS DES CANDIDATES

- Faire parvenir copie de leur inscription aux cours
- Faire parvenir copie des résultats des examens des différentes sessions
- Prendre contact avec le Fonds « **CAP SUP** » en cas de réorientation des études ou de difficultés ponctuelles
- Avoir un compte en banque personnel pour le versement de l'aide attribuée.

